

Bulletin de juillet-août 2005

Editorial

La pratique du vélo urbain se développe à Montreuil. En Ile-de-France, région à forte densité urbaine où la pratique du vélo s'est accrue dans une proportion notable, le nombre d'accidents mortels a baissé de 20% en 2004 (12,1% au niveau national). Mais il y a encore des accidents graves, la plupart du temps provoqués par la vitesse trop élevée des véhicules motorisés.

Une réévaluation de l'usage de l'espace public au profit de ce que l'on appelle désormais l'écomobilité, permettra aux cyclistes de retrouver des cheminements simples. Trop de voies urbaines sont encore interdites de fait aux usagers du vélo. Les innombrables sens uniques, dont la France automobile s'est faite la championne européenne, sont autant d'obstacles ou de contraintes à l'illégalité pour les cyclistes. Par définition, une rue est une voie de passage à double sens. Les largeurs utiles pour permettre le croisement d'une voiture et d'un cycliste se retrouvent dans la plupart des rues. L'élément de blocage est la conscience entretenue que l'automobiliste a une légitimité absolue à parcourir l'espace à une vitesse relativement élevée, en ville comme en rase campagne. Cette notion est à revoir.

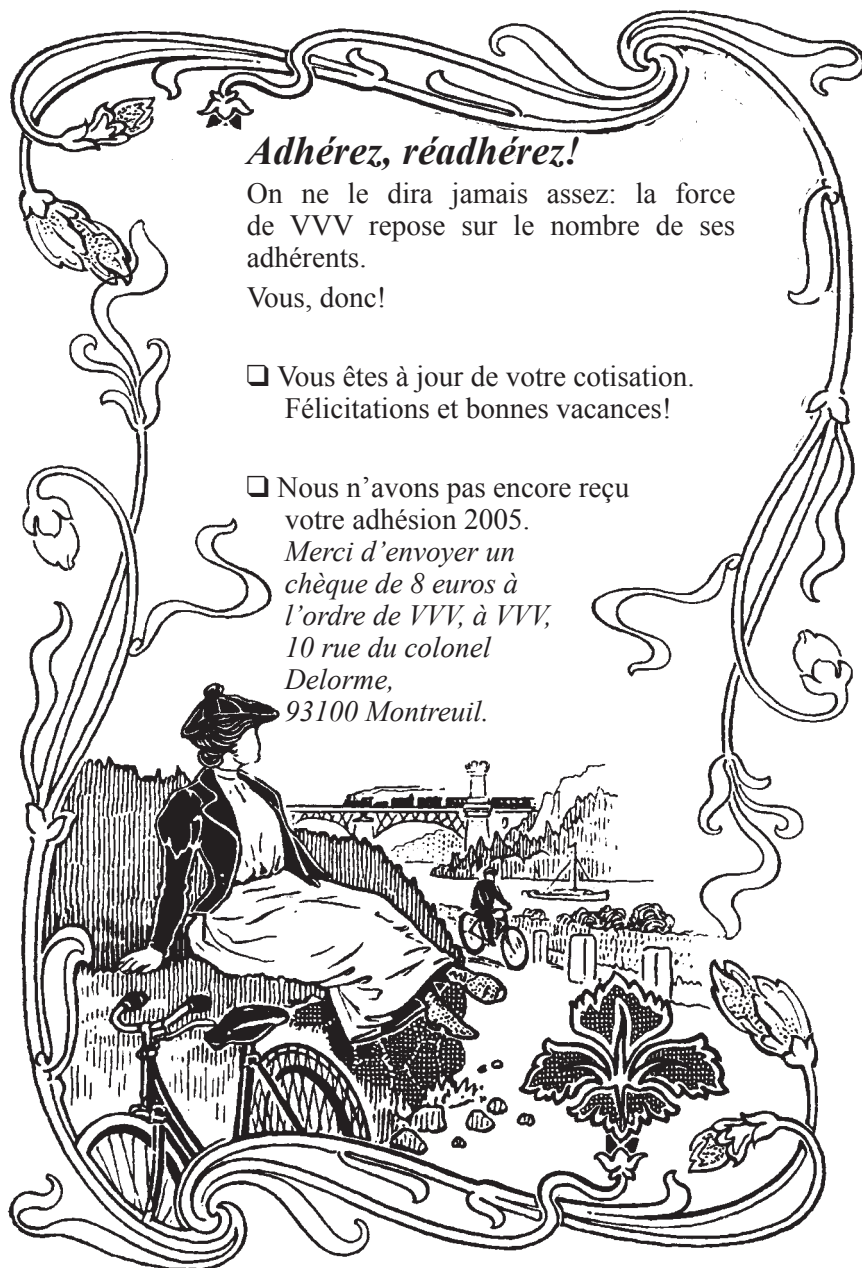
Les possibilités pour rendre la ville cyclable ne se limitent pas à l'aménagement de voies réservées. L'action de VVV, avec la force d'adhérents nombreux, consiste à réclamer le terrain sur la base d'une légitimité égale à celle des autres usagers dans tous les cas où un rééquilibrage semble possible.

Adhérez, réadhérez!




On ne le dira jamais assez: la force de VVV repose sur le nombre de ses adhérents.

Vous, donc!

- Vous êtes à jour de votre cotisation. Félicitations et bonnes vacances!
- Nous n'avons pas encore reçu votre adhésion 2005. Merci d'envoyer un chèque de 8 euros à l'ordre de VVV, à VVV, 10 rue du colonel Delorme, 93100 Montreuil.



agenda

-  lundi 5 septembre, 20h30, réunion de rentrée 35 av de la Résistance
-  dimanche 25 septembre, balade vers Paris: comment atteindre agréablement et sans danger le centre de Paris à vélo
-  samedi 8 octobre, prochaine bourse aux vélos

Centre-ville

Rencontre avec Jérémie Zéguerman, maire-adjoint aux transports et Mikaël Penduff, des services techniques

VVV a soutenu les propositions annoncées dans le bulletin de mai pour l'inscription des cyclistes dans le système de circulation du centre ville.

J. Zéguerman a proposé des rencontres tous les 2 mois au minimum en alternant réunions techniques et réunions politiques.

Centre Ville:

Le maire a pris un arrêté autorisant les vélos à rouler dans tous les couloirs de bus (y compris la rue de Ronsy).

Des rectifications techniques et des marquages au sol vont être opérés sur le Bd Paul-Vaillant-Couturier, l'avenue Walwein, la rue Franklin, la rue Galliéni pour rejoindre la section piétonne.

La rue Buffon et la rue du 18 août ont été mises en opposition de sens, créant des ruptures d'itinéraire pour les cyclistes (1 km de détour pour 50m de rue Buffon en sens unique)

Fin 2005, une réflexion sera menée sur le secteur Pasteur / Faidherbe en vue de tester des doubles sens cyclables dans une vraie zone 30.

Etat des lieux - projets :

Réalisations :

25% des 30km prévus dans la charte 2002-2007 sont réalisés. 2 pistes comptées : Résistance et Bel Air + les sections de bandes cyclables des nouvelles rues du Bas Montreuil, les 2 rues piétonnes Galliéni, Eglise, les couloirs bus vélos.

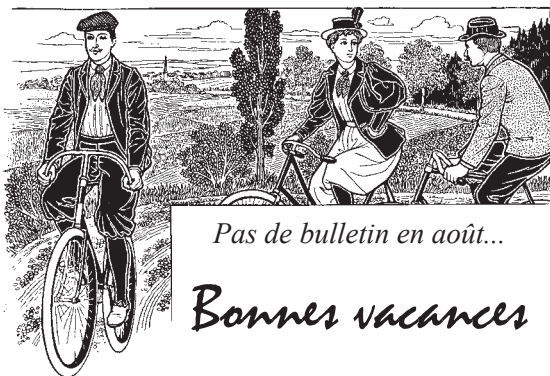
Pour les aménagements futurs :

- Varlin, Condorcet, Colmet Lépinois : travaux en août-septembre 2005.
- rénovation Raspail- Michelet : travaux en octobre-novembre 2005
- en cours d'étude : Mairie - Boissière, les axes des bus 115 et 318.

Soit au total 9 km supplémentaires réalisables dans les 2 ans.

Objectifs à moyen terme (fin de mandat) :

- doubles sens cyclables dans les zones 30
- mesures d'accompagnement pour le stationnement privé
- communication de fond et actions pédagogiques.



Balade du 3 juillet

Quatorze cyclistes de VVV se sont retrouvés sur le parvis de l'hôtel de Ville de Montreuil.

La première montée tout en douceur nous a amenés Place Carnot à Romainville. Arrêt devant le cinéma Le Trianon, protégé par les Monuments Historiques et qui a servi de cadre pour les "Dernières Séances" présentées par Eddy Mitchell.

Traversée de Romainville, son église St Germain l'Auxerrois, son hôtel de Ville XIX° rénové, et puis la belle descente les cheveux au vent le long du parc boisé avec de larges tournants et .

Pantin : traversé l'avenue Jean-Lolive pour accéder à la piste cyclable du canal de l'Ourcq direction le Parc de la Villette. Le parcours nous permet de voir les transformations des quais autrefois voués aux industries et transformés en logements ou locaux d'entreprises de services.

Dans le parc de la Villette nous avons dû adapter notre rythme à celui de la foule. Arrivés à mi-parcours, nous avons visité le jardin de bambous, petit labyrinthe de végétation luxuriante qui se termine par un mini-amphithéâtre musical grâce au son des colonnes et cascades d'eau. A la "Folie information" nous avons pu prendre la documentation sur les activités estivales du Parc : concerts, expositions, cirque, cinéma de plein air... à 30 - 40 minutes à vélo depuis le centre de Montreuil.

Retour à la civilisation par le rond point de la porte de Chaumont. La seconde côte en piste cyclable le long du Pré Saint Gervais et des Lilas est plutôt raide, jusqu'à la mairie des Lilas. La boucle se termine par la traversée de Bagnolet, le parc du Château et la descente à Montreuil par l'avenue Pasteur.

Prochaine balade à la rentrée le dimanche 25 septembre, cette fois côté ouest pour entrer dans Paris par la coulée verte, jusqu'à Notre Dame avec retour par Nation.

Rencontre avec le maire

A sa demande, VVV va rencontrer Jean Pierre Brard le 15 juillet.

Parallèlement au bilan de la charte signée entre VVV et la ville, nous allons insister pour qu'une véritable politique de communication autour du vélo soit mise en œuvre. La pratique du vélo comme moyen de déplacement constitue un phénomène significatif dans la vie de la ville, au même titre que les réalisations de rénovation urbaine ou les diverses activités sociales régulièrement rapportées par l'hebdomadaire municipal. Elle doit être reconnue et soutenue par des articles appropriés.

Compte rendu de la rencontre dans le bulletin de septembre.